



DROIT DU TRAVAIL

Le transfert d'entreprise : conditions et effets

Objectif

Continuellement, le transfert d'entreprise nourrit un contentieux abondant que l'on songe au transfert légal ou conventionnel des contrats qu'il emporte. Si les conditions du transfert sont toujours sujets à des interprétations subtiles permettant de mieux comprendre ce que constitue une entité économique autonome ainsi que la reprise de l'activité conservant son identité, c'est sur le terrain de la fraude dans l'invocation ou l'éviction du transfert que le contentieux s'est déplacé. En sus des conditions, les effets du transfert ont été l'occasion ces deux dernières années d'offrir des décisions de principe sur des questions sensibles, tels que les « effets d'un licenciement sans effet », le sort des instances et la renégociation du statut collectif. L'objectif de la formation est de maîtriser l'ensemble de ces points et anticiper les questions à venir.

Thèmes abordés

Transfert légal ; transfert conventionnel ; fusion et acquisition ; cession, location, concession ; perte de marché ; entité économique autonome ; transfert des éléments significatifs et nécessaires ; identité de l'entreprise ; fraude ; ordre public ; licenciement sans effet ; maintien des obligations ; sort du CSE et des mandats ; mise en cause des accords collectifs ; sort des usages et engagements unilatéraux.

Programme détaillé

14h00 - 16h00

I. Comprendre les conditions du transfert d'entreprise

A. Qu'est-ce qu'une entreprise ?

- Une entité économique (une activité économique poursuivant un objectif propre)
- Une entité autonome (un ensemble organisé de personnes et d'éléments corporels ou incorporels)

B. Qu'est-ce qu'un transfert ?

- Une reprise de l'activité (forme de la reprise : directe ou indirecte / objet de la reprise : reprise des moyens et reprise de l'exploitation)
- Une conservation de l'identité (quid de la perte de l'identité économique ? Quid de la perte de l'identité juridique : reprise par un EPA – reprise par les salariés)

16h15 - 18h00

II. Maîtriser les effets du transfert d'entreprise

A. Effets sur les relations individuelles de travail

- « Les contrats de travail » (contrat principal et conventions accessoires)
- « Les contrats en cours » (quid des licenciements économiques antérieurs ? Quid des ruptures conventionnelles antérieures ?)
- « Les contrats subsistent » : maintien du contrat / maintien des obligations

B. Effets sur les relations collectives de travail

- Sur la représentation collective : représentation syndicale / représentation du personnel (consultation des instances, sort des instances) / protection des représentations
- sur le statut collectif (statut collectif négocié, statut collectif non négocié)

16h00 - 16h15

Pause



Conférence animée par

Yannick Pagnerre

Professeur agrégé
Université d'Evry - Val d'Essonne

Tarif : 430 €



Date

17 septembre 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 3

Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

Le transfert d'entreprise : conditions et effets

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 17 septembre 2026 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

